

La rationalisation du régime parlementaire...

Par **Floridaston**, le **07/12/2006** à **19:05**

Bonjour à tous,

j'ai une dissertation à faire et bien entendu, je ne vais pas vous demander un corrigé ou autre!
J'ai donc (je pense) toutes les grandes idées mais je ne voudrais pas en faire trop et tomber dans le hors sujet...

La problématique du prof (que je tournerai autrement): "A partir des exemples français et allemand, expliquez la rationalisation du régime parlementaire".

Le plan que je pensais faire:

Intro: - citation de Montesquieu

- définition de la séparation des pouvoirs + séparation souple + parlementarisme + rationalisation
- historique (Montesquieu + Révolutionnaires)
- Problématique
- annonce du plan

I- Les deux activités essentielles du Parlement rationalisées

A- Le vote de la loi

B- Le contrôle du gouvernement

II- Relations d'interdépendance entre le pouvoir exécutif et législatif

A- Collaboration fonctionnelle

B- Equilibre organique

Je changerai les titres bien évidemment... J'ai ensuite marqué des idées sur mon brouillon, mais je voudrais savoir ce que je peux et ce que je ne dois pas mettre pour éviter le hors sujet...

Idées: - Régime parlementaire (pratique et théorie)

- Régime d'Assemblée (3° et 4° Rép. + monopotence parlementaire + paralysie politique)
- Tradition constitutionnelle parlementaire (responsabilité politique des ministres devant la chambre des députés + bicéphalisme exécutif et solidarité ministérielle)
- Contrôle parlementaire (rigidité des procédures rationalisées + mutation du régime parlementaire)
- Attributions du parlement (élaboration de la norme juridique + contrôle du gouvernement)

- Irrecevabilité législative (irrecevabilité financière=facteur de paralyse + irrecevabilité générale= auto-restriction)

Merci de votre attention et pour vos réponses (s'il y en a...). Je tiens à m'excuser de la présentation et de la lisibilité de mon sujet mais je ne voyais pas trop comment vous exposer mon problème...

Par **Vincent**, le **08/12/2006** à **11:22**

raidement, tu pourrais lire le discours de Michel Debré devant le Conseil d'Etat du 27 août 1958. Il y présente les justifications françaises de la rationalisation du régime parlementaire.

Par **ryan**, le **11/12/2006** à **11:40**

Pour la rationalisation SURTOUT montre bien qu'il s'agit d'un véritable processus qui tire ces idées des défaillances présente dans les 3ème et 4ème Rep. :

Gouvernement instable

[b:9510gqx6]Derive vers regime d'assemblée[/b:9510gqx6]

Président trop faible (De Gaulle)

Decret loi

T'atarde pas trop mais parles en fait que ça se voit !!!

en plus t'as l'Allemagne.....c'est chaud, j'ai eu le même sujet et l'Allemagne j'ai zappé car c'est dur et inintéressant même les Allemands s'y perdent.....bref insiste bien sur les III et IV République

Rationalisation = Processus, le régime parlementaire n'était pas stable la Vème Rep vient combler les manques.....

Par **dolores**, le **07/02/2012** à **09:12**

bonjour moi aussi je dois faire une dissertation sur la rationalisation du régime parlementaire dans la constitution de 1958 je ne sais pas trop comment m'y prendre j'avais l'idée de faire : pblm : quelles dispositions ont été mises en place par la Constitution de 1958 pour limiter le Parlement ?

I) Le gouvernement fort avec la maîtrise du gouvernement sur le pouvoir législatif .

II) affrontement gouvernement / parlement ..

je sais que ce n'est pas terrible mais je trouve le sujet un temps soit peu complexe .. je parlerais aussi de la IIIème République et IVème de ses instabilités gouvernementales, ainsi que les dysfonctionnements auxquelles la République précédente n'ont pas pu faire face j'avais dans l'idée d'évoquer le général de Gaulle le discours d'Épinal mais aussi l'autre père

fondateur de la Constitution qu'est Michel Debré . Dites moi ce que vous en pensez ? Merci

Dolores